Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 24 novembre 2011

Aux composantes
Aux membres de la CE

Chères Camarades, Chers Camarades,

En prévision de la réunion CE + Composantes du lundi 28 novembre après-midi, vous trouverez ci-joint :

- Le projet de décret sur le Conseil commun de la Fonction publique,
- Le projet de décret sur le Conseil supérieur de l'Etat,
- Le projet de décret sur les droits syndicaux de la Fonction publique de l'Etat, + un courrier du Directeur de Cabinet relatif aux barèmes.

Ces trois textes ne sont actuellement pas stabilisés puisque, suite aux réunions de concertation, la DGAFP doit nous transmettre, avant la section syndicale du Conseil supérieur de l'Etat convoquée le 7 décembre, une nouvelle mouture des décrets sur le Conseil supérieur et le Conseil commun.

Concernant le décret sur les droits syndicaux, le texte n'a pas encore été discuté, l'intersyndicale Fonction Publique ayant décidé de boycotter la réunion convoquée le 24 novembre par l'administration du fait de l'impréparation du dossier ; il manque encore en effet, pour apprécier la proposition gouvernementale, les barèmes applicables aux ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche ainsi que le projet de décret sur les droits syndicaux attaché au Conseil commun. De plus, un certain nombre de points étaient jusqu'à présent précisés par la circulaire du 18 novembre 1982 dont on ne connaît pas la nouvelle version.

Sur la question des moyens syndicaux, vous trouverez également ci-jointe une première note rapide pour vous permettre d'apprécier les conséquences de la réforme.

Pour mémoire, je vous rappelle qu'en tout état de cause ces nouvelles dispositions ne s'appliqueront pas avant 2014 aux ministères ayant renouvelé leur CTPM en 2010.

En vous souhaitant bonne lecture, recevez mes salutations fraternelles.

Vincent BLOUET

263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cédex - Téléphone : 01.48.18.82.33 – Télécopie : 01.77.65.63.77
Courrier électronique : ugff@cgt.fr - Site internet : www.ugff.cgt.fr